

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20111202-2011\_B480-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2011  
Date de réception préfecture : 05/12/2011



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2011  
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

**2011\_B480**

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'Association Française des Diabétiques (AFD) du pays d'Aix**

Le 2 décembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard GERACI - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Sylvaine DI CARO - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe

**Excusé(e)s :**

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 2 DECEMBRE 2011**

Rapporteur : Michel BOULAN  
Co-rapporteur : Jean-Marc PERRIN

**Thématique : Collecte et traitement des déchets**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association Française des Diabétiques (AFD) du pays d'Aix**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

L'Association Française des Diabétiques du Pays d'Aix en Provence souhaite développer ses actions de sensibilisation auprès des patients et des professionnels de santé afin d'éviter les dépôts des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) dans la poubelle d'ordures ménagères.

L'association sollicite une subvention de 2 680€ pour la mise en œuvre de ses actions.

Ce projet entre pleinement dans le cadre des actions du Programme Local de Prévention (PLP) des déchets visant à réduire la quantité et la toxicité des déchets présentés à la collecte.

**Exposé des motifs :**

L'Association Française des Diabétiques du Pays d'Aix en Provence (l'AFD) œuvre en matière d'actions de prévention des déchets à risques infectieux. Afin d'éviter les dépôts des DASRI des diabétiques dans la poubelle d'ordure ménagères, l'association dispense des campagnes de sensibilisation auprès des populations concernées.

Fin 2010 la Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets qui consiste à réduire d'une part, de 11 000 tonnes les déchets enfouis et d'autre part, la toxicité des déchets. Les opérations de l'AFD s'intègrent ainsi parfaitement dans les actions du programme local de prévention des déchets. En effet, les actions de cette association contribuent à la protection de l'environnement en diminuant la toxicité des déchets enfouis au centre de stockage des déchets Ultimes de l'Arbois.

La loi de finances 2009 a attribué aux officines l'obligation de collecter les DASRI. Depuis le mois de juin 2011, le décret n°2011-763 organise cette obligation. Dès lors, afin d'informer et orienter les patients et les professionnels de santé, l'association propose différentes opérations jusqu'à la fin de l'année 2011, au travers :

1/Une action de sensibilisation : en diffusant de l'information sur la bonne démarche d'élimination des DASRI, par l'intermédiaire, du bulletin de l'association, (dont le tirage serait doublé), du site Internet « provence-diabete.fr » et d'une exposition lors des forums d'associations tel que « la journée mondiale du diabète » qui aura lieu mi novembre 2011.

2/ La fourniture aux pharmaciens et professionnels de santé d'un kit de communication à remettre aux patients lorsqu'ils viennent chercher leur traitement. Ce kit est composé d'un courrier informant le patient du cadre réglementaire de son traitement et des imprimés à retourner au centre de suivi de l'AFD afin d'y être enregistré.

3/ La délivrance aux patients par l'AFD des codes barres nécessaires à l'identification de la boîte de déchet. (L'association estime à 2000 les personnes concernées).

Afin de mener à bien ces opérations, l'Association Française des Diabétiques d'Aix en Provence (AFD) sollicite une subvention de 2 680 € pour un budget consacré à l'action de 5 360 € selon le plan de financement suivant.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2011_00294	Association Française Des Diabétiques d'Aix en Provence (AFD)	Information, sensibilisation et accompagnement des patients et professionnels de santé	0 €	19 330 €	2 680 €	2 680 €	non

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Déchets en date du 15 novembre 2011.

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 2 680 € à l'Association Française des Diabétiques du Pays d'Aix ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevées sur les crédits inscrits au BP 2011 en section de fonctionnement – 812- sur la ligne d'imputation 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'Association Française des Diabétiques (AFD) du pays d'Aix**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

